

Recommandé
Monsieur le Procureur Général
du Canton de Zürich
Florhofgasse 2
8001 Zürich

Valeyres, 15 octobre 2001

Monsieur le Procureur Général,

Par la présente, j'ai le regret de devoir porter à votre attention, mon dépôt de plaintes pénales et civiles dirigées contre le **CREDIT SUISSE GROUP, Banque Leu, ex-SBS, ex-BPS et UBS SA**, respectivement leurs Présidents, CEO et Membres des Conseils d'administration présents ou passés ayant fonctionné depuis 1955, personnes en vie ou à titre posthume.

J'ajoute à ces financiers, tous les Conseillers Fédéraux ayant été ou étant en exercice depuis la même date jusqu'à ce jour.

J'accuse principalement les personnes suivantes :

CREDIT SUISSE GROUP :	Président d'Honneur/Ex-Président CSG Président et CEO	M. Rainer E. Gut M. Lukas Mühlemann
UBS SA	Ex-Président Président	M. Alex Krauer M. Marcel Ospel
BANQUE LEU AG	Ex-Président (posthume) Président CEO	M. Leo Mildenberg M. Heiner Stotz M. Reto Donatsch

Je demande non seulement à ce que le côté pénal de l'affaire soit traité, mais qu'il soit également reconnu la responsabilité de toutes les personnes impliquées ou ayant simplement, par leur fonction, eu connaissance des faits au cours de ces dernières décennies.

J'accuse tous les Présidents, Membres des Conseils d'Administration, CEO, des établissements précités ayant été en activité depuis 1955, tout comme les Conseillers Fédéraux, d'avoir violé le droit pénal suisse en termes de :

- Art. 146 CP Escroquerie
- Art. 240 CP Fabrication de fausse monnaie
- Art. 242 CP Mise en circulation de fausse monnaie
- Art. 244 CP Importation, acquisition et prise en dépôt de fausse monnaie
- Art. 246 CP Falsification des marques officielles
- Art. 305 CP Blanchiment d'argent
- Art. 315 CP Corruption passive

Après la 2^{ème} guerre mondiale, la Suisse contrôlait plus de 70 % du Marché mondial de l'Or, en grande partie provenant de l'Afrique du Sud et vendu par les Banques suisses.

Les nazis, à ce moment-là, qui avaient pillé les Etats d'Europe, de Russie et d'ailleurs, avaient déposé leur or dans les coffres de nos grandes banques. Il semblerait même selon certains documents, qu'une partie de cet or ait été contaminée par du mercure... Bravo Messieurs les banquiers qui déjà à cette époque montraient qu'ils n'avaient aucune déontologie.

Très vite, constatant que les pièces "or" offraient une plus-value importante en fonction de l'année dans laquelle elles avaient été fabriquées et au vu du nombre limité de pièces frappées, nos grandes banques ont compris les profits gigantesques qui pouvaient être réalisés malhonnêtement.

Dès les années 1955, elles ont alors organisé la fabrication systématique à l'étranger des Vrenelis en choisissant bien les éditions les plus prisées et les plus chères pour les contrefaire.

Alors que les pièces d'époque, nous parlons d'édition d'avant la 1^{ère} guerre mondiale, étaient usées et abîmées, nos banquiers tendaient à les retirer du marché et à les remplacer par de nouvelles pièces rutilantes, contrefaites, sans aucun défaut mais qui ne sont rien d'autre que des faux anti-datés ! De plus, des séries limitées à 5'000 – 10'000 ou 100'000 pièces, ont été reproduites à plusieurs millions d'exemplaires.

Ces nouvelles pièces étaient alors vendues comme pièces de collection, puisque neuves, à la valeur correspondante, alors qu'elles ne valent pas davantage que leur poids d'or. Les profits réalisés ainsi dépassaient les 300 % de la valeur réelle.

La Banque Nationale Suisse, dans une moindre mesure, a également frappé, en 1948, des faux anti-datés d'avant-guerre.

Ce n'est pas pour rien que M. Lukas Mühlemann et le **CREDIT SUISSE GROUP** se sont à **nouveaux derniers mois**, lancés dans un **trafic d'or en Argentine**, appelé là-bas "*la Mafia de l'or*" et qui prend en compte une nouvelle fois, la fabrication de pièces or. Mühlemann démontre bien qu'il est un aguerri du système !

Tous les millésimes offrant une plus-value ont été contrefaits avec la couverture de la Numismatique mondiale que cautionnait la Banque Leu et son défunt Président Leo Mildenberg corrompu à la botte du Cartel des faussaires suisses.

Se rendant compte que le maintien de la valeur numismatique du Vreneli pouvait alors être mise en cause, au vu des millions d'exemplaires qui avaient inondé le marché, nos chers banquiers ont alors décidé de contrefaire également toutes les monnaies étrangères telles que Napoléons, US-Eagle, Livre Sterling, des pièces russes d'avant le communisme et portant l'effigie des Tsars, des collections de Monarches (Hirohito, le Shah d'Iran etc...). Toutes les occasions étaient bonnes pour engranger des profits malhonnêtes sous la houlette de ceux qui dans le monde entier étaient respectés comme des financiers sérieux, mais n'étaient autre que des Fripouilles !

Coordonnées dans le cadre d'un Pool enregistré à Zürich, nos grandes banques organisaient la fabrication de cette fausse monnaie et sa diffusion.

L'or brut à blanchir transitait des coffres de nos banques, par Chiasso..., via gènes et par bateau sur Beyrouth au Liban, où une grande partie des pièces ont été coulées. Elles revenaient ensuite dans les coffres suisses par la même voie, sans bien sûr qu'aucune taxe de douane ne soit prélevée.

Une faible partie a été frappée en Italie, mais la Mafia étant gourmande, le prix de revient était trop élevé.

Toutes les banques cantonales, régionales, privées telles que la Banque Galland, la Banque vaudoise de Crédit, etc. n'avaient pas d'autre possibilité que de s'approvisionner au travers du Bureau spécial (Centrale) de Zürich.

Compte tenu de la publicité et du tapage extraordinaire fait à l'époque par les banques suisses, des vitrines de banques qui exposaient ces monnaies de "collection", des milliers de pièces se vendaient aux guichets. Rappelons qu'alors, les banques suisses disposaient de milliers de guichets en Suisse...

Ceci a suscité l'agacement des partenaires bancaires qui étaient obligés de s'approvisionner à la "Centrale" des faussaires.

M. Paul Nerfin, ancien Conseiller d'Etat vaudois, devenu Président de la Banque Cantonale Vaudoise, conseillé par M. Henri Magnenat, juriste averti, ont fait la proposition au Conseil d'administration de la BCV, de fabriquer à leur tour directement ces pièces "or" afin de profiter directement de la marge bénéficiaire tant convoitée entre le prix de revient et le prix de vente au guichet. Ils espéraient ainsi éviter d'engraisser le cartel des grandes banques suisses qui leur vendait ces pièces leur laissant ensuite une marge réduite.

Cette proposition a été finalement repoussée par le Conseil d'Administration de la BCV qui n'a pas voulu prendre part à ces malversations pénalement répréhensibles.

En 1984, Ecœuré des profits enregistrés par le Cartel des faussaires, l'un des responsables de la Banque Vaudoise de Crédit, M. Roger Givel, proche de l'ancien Conseiller Fédéral Georges-André Chevallaz, s'est adressé à ce dernier pour lui faire part de l'attitude inqualifiable du Cartel.

Le Conseil Fédéral qui avait connaissance des pratiques du Cartel depuis le début, mais fermait les yeux, est alors intervenu en instituant un impôt fédéral (ICHA) sur la vente d'or aux guichets qui allait rapporter plus de 400 millions d'impôts et permettre, à la grande désapprobation des banques, un contrôle des pièces vendues. Des millions de pièces vendues pour une édition officielle de quelques milliers...

Les banquiers ont alors en partie contourné cet impôt, mais surtout le contrôle des ventes, en débitant les comptes (numérotés) des clients de la valeur des pièces mises en circulation. Ainsi, il n'y avait plus autant de vente au guichet. Quelques années plus tard, l'impôt et ainsi le contrôle tombaient.

La Banque Leu et ses dirigeants, qui étaient la référence mondiale de la numismatique, en contribuant à ce trafic, ont ruiné les valeurs de collection de toutes les pièces "or". Des milliers de petits collectionneurs à travers le monde ne sont même pas encore au courant qu'ils ont été dupés, escroqués ! De grands collectionneurs ont perdu des sommes colossales à la suite de ces magouilles des grands financiers suisses.

La valeur des pièces "or" ne figure aujourd'hui même plus dans les brochures des collectionneurs dans lesquelles elles ont été remplacées par des centimes cuivre ou argent... !!!

Lors de la dernière assemblée générale du CREDIT SUISSE GROUP, je suis intervenu pour dénoncer à M. Lukas Mühlemann le dossier en question. Ce dernier a nié les faits et a même prétendu ne jamais en avoir entendu parler, alors que je lui avais remis un dossier écrit le 20 mars 2001, soit deux mois auparavant.

Monsieur Marcel Ospel, par sa correspondance du 12 juin 2001, a réagi de la même manière.

Ces capitaines de la Finance helvétique et mondiale, sont tout simplement des menteurs et des escrocs qu'il s'agit maintenant d'arrêter et de mettre hors d'état de nuire. Les récents événements concernant leurs pratiques malhonnêtes et illégales dans le dossier Swissair, confirme combien ces accusations sont évidentes et réelles ne serait-ce déjà qu'au niveau de délits d'initiés etc.

On comprend mieux également l'acharnement du Conseil Fédéral à vouloir aujourd'hui encore maintenir le secret bancaire et mettre à la tête du Service anti-blanchiment, des personnalités peu combatives (licenciement de M. Niklaus Huber). Le Conseil Fédéral est à la merci des banquiers et si l'un des Conseillers veut se rebeller, il est immédiatement remis à l'ordre comme nous l'avons vu dans le cadre Swissair ces derniers jours... Belle démocratie... !!!

Les accusations faites ici reposent sur un dossier de plus de 100'000 pages. De nombreux protagonistes sont encore en vie, tel que M. Georges-André Chevallaz, ex-Conseiller Fédéral, les Banquiers Roger Givel et Jacques Treyvaud de la BV Cred et BCV, des témoins suisses de la Fabrication de ces pièces au Liban, **le Fabricant M.** aujourd'hui expatrié, qui a touché \$ 1.- par pièce livrée, pour la fabrication, les charges et son bénéfice personnel...

D'autres descendants des protagonistes décédés peuvent également être appelés à témoigner et fournir des preuves très intéressantes...

Vous comprendrez, qu'au vu de la gravité des faits, je ne vous fournisse aucune pièce concrète comme preuve de ce que je dénonce et que je ne vous donne pas davantage les noms des personnalités impliquées.

J'ai une méfiance extrême envers les escrocs que je dénonce et avant d'avoir obtenu la garantie d'une protection rapprochée des personnes concernées, aucune information ne vous sera dévoilée.

Je reste également très prudent envers vous-même et n'ai pas oublié la manière dont vous avez écarté ma plainte du 14 novembre 2000 et n'avez donné aucune suite à mon recours du 7 décembre 2000 alors que je dénonçais des irrégularités dans les réponses qui m'ont été données lors de l'Assemblée générale 2000 du **CREDIT SUISSE GROUP**.

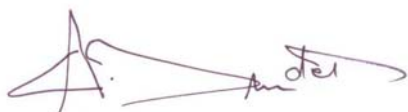
Vous avez clairement démontré par votre comportement quels sont vos réels supérieurs... que je considère moi-même comme des ennemis publics.

Aussi, pour éviter que ce processus ne se reproduise, à chaque fois que je vous adresserai tout document impliquant les personnes que j'accuse ici, j'en transmettrai immédiatement au même moment, des copies à tous les organismes mentionnés en bas de cette lettre. C'est déjà le cas dans le cadre de cette plainte.

Je ne vous laisserai aucune chance de camoufler à nouveau des faits réels dénoncés.

En vous remerciant de bien vouloir donner la suite qu'il convient à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur Général, à l'assurance de mes sentiments respectueux.

 *Marc-Etienne Burdet*



Copies :

- Gouvernements Allemagne - Angleterre - Argentine - Belgique - France - Inde - Japon - Thaïlande - USA - Suisse etc...
- C.I.A. Washington
- F.B.I. Washington
- SEC Washington
- M. Arnaud de Montebourg, Ministre français
- Direction de Grandes banques internationales et Caisses de pensions
- Direction des Sociétés acquises par **UBS SA** et **CREDIT SUISSE GROUP** ces 24 derniers mois
- Divers Cabinets d'Avocats en Suisse et à l'Etranger
- Rédactions de Presse Suisse et Internationale (F/D/E) - A qui de droit